

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'HÉBÉCOURT 07 SEPTEMBRE 2023

Le sept septembre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le premier septembre deux mille vingt-trois, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; THÉO Philippe ; DEFFONTAINES Gérard ; KLOPP Christophe ; DAOLIO Gilbert ; THILLOY Jean-François ; SCHMIDT Laurence ; BOYENVAL Philippe ; DHORNE Dominique ; DARRAS Marie-Christine ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; BRISSY Emmanuelle ; TATTEBAUT Michel ; BUDYNEK Stéphanie.

Absent excusé : //

I – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Emmanuelle BRISSY comme secrétaire de séance.

II – MISE A APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 06 JUILLET 2023.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2023 tel qu'il a été envoyé aux membres du Conseil Municipal pour lecture et observations.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2023.

III – INFORMATION DU MAIRE

*** Commerce :**

Deux enveloppes cachetées pour l'exploitation du commerce ont été reçues suite à l'appel à candidatures.

Le jury (commission commerce + membre de la CCI, de la CMA, « Bistrots de Pays », ...) recevra les candidats et fera son choix le 12 octobre 2023.

* Le changement des lampes des candélabres de la RD1001 par des LEDs par Amiens Métropole est prévu en janvier 2024 avec réduction de l'intensité comme le reste du village, pendant la nuit. Cela devrait générer une économie de plus de 50% sur la facture d'électricité.

*** Aire de covoiturage :**

Les travaux sont prévus en octobre prochain. Un enrobé sera posé sur l'entrée du parking à hauteur des bennes, 10 places de stationnement seront également créées le long de la noue pour le covoiturage et un abri à vélos installé. Des gaines seront passées en attente d'éventuelles bornes de recharge pour voitures et vélos à assistance électrique.

*** Employé communal :**

M. GRAGLIA, au terme de son congé longue maladie, a fait une demande de retraite anticipée de la Fonction Publique Territoriale, pour raison de santé. De part, la loi, la commune doit prendre en charge son demi-traitement jusqu'à la décision de la CNRACL. Il recevra ensuite une allocation chômage jusqu'à sa retraite officielle complète.

*** Mare communale :**

M. GUIZELIN a relâché quatre canards. Une caméra sera installée la semaine prochaine afin d'éviter leur vol comme les précédentes années.

*** Trous dans la voirie communale :**

M. le Maire remercie M. TATTEBAUT qui s'est arrangé pour procurer de l'émulsion à la commune afin de reboucher les trous dans la voirie communale.

*** Gestion de la salle communale :**

Quand M. DEFFONTAINES ne répond pas ou est absent, les locataires ou les riverains, appellent M. le Maire dès qu'ils se trouvent face à un problème (pas d'eau chaude, plus d'électricité, nuisances sonores, ...). Le week-end dernier, il a dû se rendre à la salle au lieu d'aller au mariage de son neveu ...

Il n'en peut plus et ne trouve pas non plus normal que M. DEFFONTAINES soit de permanence tous les week-ends.

Il demande au Conseil Municipal de trouver une solution pérenne ou il arrêtera de louer la salle.

Il pourrait y avoir une rotation de chaque membre du Conseil Municipal. Cela représente une trentaine de week-ends.

IV – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2.

Mme DUBREUCQ donne les explications quant aux augmentations crédits prévues :

- il va falloir remettre aux normes le tableau et l'armoire électrique de l'école donc une première augmentation du compte 615221 pour régler l'électricien ;

- le compte 739118 doit être alimenté de 2998€ pour le prélèvement de compensation de taxe d'habitation ;

Fonctionnement dépense compte 615221 : + 1 000.00€

Fonctionnement dépense compte 739118 : + 3 000.00€

Fonctionnement recettes compte 73123 : +4 000.00€

M. DEFFONTAINES signale un problème électrique à l'école maternelle.

A l'origine, l'école avait un chauffage électrique donc un compteur triphasé (remerciements à la mémoire de M. DHORNE). En 1996, le Conseil Municipal a décidé d'installer une chaudière au fioul pour l'ensemble des bâtiments communaux (mairie, école, préfabriqué et préau).

De ce fait, le compteur triphasé n'était plus utile et a été remplacé par un compteur monophasé. Depuis, toutes les interventions et réalisations sur l'armoire et le tableau électrique de l'école l'ont été en monophasé alors que l'installation ne correspondait pas.

La question se pose de rester en triphasé pour anticiper la future pompe à chaleur.

V – CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LA FDE80 POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À L'OPÉRATION DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ANCIEN BAR/RESTAURANT TRANSFORMÉ EN COMMERCE DE PROXIMITÉ.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la collectivité est adhérente au service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE) dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie ». Ce service permet à la commune de disposer de la compétence d'un énergéticien et ainsi de bénéficier de conseils permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

M. le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de réaliser des travaux de rénovation énergétique du bâtiment « Ancien bar / restaurant transformé en commerce de proximité » qui ont vocation à réduire de 40% la demande en énergie. Monsieur le Maire précise que tout ou partie de ces travaux peuvent bénéficier du fonds de concours à la rénovation énergétique de la FDE 80. Il propose de solliciter un financement de la Fédération pour la réalisation des études des travaux à réaliser, hors chaufferie commune qui fait l'objet d'une convention spécifique avec la FDE (opération sous mandat).

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 107 000 € HT pour les études et à 500 000 € HT pour les travaux.

Le plan de financement prévisionnel des études est le suivant :

PRESTATIONS ETUDES - RENOVATION DES BATIMENTS	MONTANT		
TOTAL « ETUDE »	131 424,00 €	TTC	
Fonds de concours ETUDES – FDE80 - Rénovation énergétique des bâtiments	80 000,00 €		
Fonds de concours ETUDES – FDE80 déjà attribué en OP sous mandat - Chauffage - GTB	- €		
Subvention ETUDES ADEME	- €		
SOUS- TOTAL AIDES « ETUDE »	80 000,00 €		73,05%
Reste à charge TTC	51 424,00 €	TTC	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de rénovation énergétique du bâtiment « Ancien bar / restaurant transformé en commerce de proximité »,
- Valide le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus,
- Approuve la convention à passer avec la Fédération pour le versement d'un fonds de concours pour réaliser les études (hors opération sous mandat FDE),
- Autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des documents associés.

VI – QUESTIONS DIVERSES

*** M-C. DUBREUCQ :**

L'expertise au 39 rue de Paris s'est déroulée en présence de Mme LAVAL et des experts des deux assurances. Il a été convenu qu'un protocole d'accord établi par l'expert de la commune serait signé de toutes les parties. IL y est dit que :

- Monsieur et Madame BUIGNET / LAVAL s'engagent à tailler la végétation (Arbres et Arbustes), situés dans les 2m. le long de la façade Nord de l'Eglise, à une hauteur maximale de 1m. comme demandé par la Commune d'Hébécourt.
- Monsieur et Madame BUIGNET / LAVAL s'engagent à déplacer le stockage du bois, actuellement entreposé sur la façade Nord de l'Eglise, sur leur muret de clôture en façade de leur propriété comme demandé par la Commune d'Hébécourt.
- Les travaux, ou actions convenues, seront réalisés avant le 01 octobre 2023. À suivre.

*** P. THEO :**

- Complète les propos de M. le Maire quant au covoiturage par l'annonce de la pose d'un abri à vélos d'ici la fin de l'année. Il propose que la couleur choisie soit le RAL 7016 comme celle des candélabres.

- Indique que la dernière note d'information diffusée dans le village donne des explications sur l'augmentation conséquente des impôts fonciers. La commune n'a pas augmenté le taux mais le gouvernement a augmenté les bases de calcul des taxes de 7.1%.

*** G. DEFFONTAINES :**

- Est las des reproches et observations faites par certains habitants sur l'état de saleté du village (haies pas taillées, pelouses non tondues, herbe non ramassée, feuilles également, etc...)

Les employés communaux ont fait de leur mieux cet été en fonction de la météo, des impondérables, de leurs horaires et des congés estivaux.

G. DEFFONTAINES a fait ce qu'il a pu pour pallier leurs absences et note que l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires pénalise énormément ceux-ci. Depuis, la commune a acheté un désherbant autorisé qui coûte cher mais semble fonctionner.

Il donne énormément de son temps et se fait quand même « alpaguer » régulièrement par des habitants mécontents.

Il aimerait de l'aide de la part des conseillers municipaux mais également des habitants.

Il note par exemple, que depuis sa demande, les parties de trottoirs enherbées au Pré Joli sont tondues par les riverains ce qui entraîne un gain de temps considérable pour les employés communaux.

M-C. DUBREUCQ remarque que quelques trop rares habitants entretiennent devant chez eux alors qu'il n'est pas compliqué de tondre devant chez soi et d'enlever les mauvaises herbes.

G. DEFFONTAINES a aussi fait beaucoup de réparations et menus travaux à l'école maternelle comme à la crèche cet été.

M. le Maire a contacté une société de balayage pour nettoyer les caniveaux. Il attend un devis. Peut-être serait-il judicieux de faire intervenir une société l'été pour aider à l'entretien du village ?

S. VAN DE MOORTELE lance l'idée de recruter un étudiant pendant la période estivale. Tout est à étudier, ce d'autant plus que les espaces verts du Clos de Blimont ne sont pas encore rentrés dans le domaine public.

J-F. THILLOY souhaite qu'une journée de taille et entretien des arbustes soit organisée comme cela avait été fait il y a quelques temps. Mme DUBREUCQ remarque qu'il n'y a pas besoin qu'il y ait beaucoup de personnes mais la difficulté reste la météo pour anticiper une date.

M. le Maire aimerait que les habitants se sentent toujours dans l'obligation d'entretenir leurs trottoirs, caniveaux et pieds de haies comme par le passé mais les temps ont changé ...

Il remarque que d'autres villages proches sont plus sales que le nôtre. Quel est le curseur ? Les impératifs écologiques changent la donne également.

*** P. BOYENVAL :**

Demande où en est le Syndicat Scolaire.

M. le Maire a mis en place le logiciel Berger Levrault pour l'inscription et le pointage pour la cantine et le périscolaire. Il reste quelques familles qui n'arrivent pas à y avoir accès.

Le problème avec l'URSSAF est réglé. M. le Président a demandé et obtenu une remise gracieuse de 2500€. Cet été restait encore des factures dues au transporteur, au fournisseur de denrées alimentaires et la téléphonie. Elles ont été réglées. Il reste encore un an de mutuelle à payer. La secrétaire va pointer tous les restes à payer.

Le problème restant est la CAF, le projet pédagogique 2022 n'est toujours pas validé donc les aides de la CAF risquent de ne pas arriver.

L'effectif du personnel est passé de 12 à 6 personnes plus 2 emplois aidés.

D. DHORNE indique qu'un compte d'exploitation sera édité au 30/09 et ensuite un prévisionnel pour 2024.

M. le Maire et M. BARDET (président du SISCO) ont passé leur été à « remettre à flots » et sauver le syndicat mais malgré tout, ils reçoivent encore les observations de parents mécontents des augmentations. Cette augmentation paraît forte aux parents car il n'y en a pas eu depuis de nombreuses années.

La trésorerie s'élève à ce jour à 28000€, les salaires d'août sont payés.

L'effectif scolaire prévu à la rentrée est de 107 élèves.

M. le Maire indique que chaque poste va être revu pour réaliser un maximum d'économies afin de moins solliciter les trois communes l'année prochaine.

*** C. KLOPP :**

- Est volontaire pour participer à l'audit du SISCO.

Il remarque que les personnes qui râlent ne connaissent peut-être pas l'étendue du problème.

M. le Maire indique qu'une réunion est prévue avec tous les parents du regroupement scolaire dès que possible mais les informations ont été mises sur le site du SISCO.

Pour information, les familles sont accueillies à Sains-en-Amiénois les mercredis.

- Est également volontaire pour travaux d'intérêt général pourvu qu'ils soient prévus bien avant.

- Demande si la pratique du mulching est possible sur le tracteur tondeuse. Non, le tracteur n'est pas équipé pour le mulching qui, de plus, impose des passages réguliers et répétés.

- Signale qu'un tir d'artifice a été entendu le week-end dernier vers 1 heure du matin, peut-être rue de la Vallée ? M. le Maire rappelle que les tirs de feux d'artifices sont interdits hormis le 14 juillet et le 1^{er} de l'An sous certaines conditions.

*** S. VAN DE MOORTELE :**

- Comprend le mécontentement de M. DEFFONTAINES qui passe énormément de temps pour la commune et pourrait l'utiliser autrement.

- Signale que l'espace enherbé devant sa maison relève du domaine public mais n'est pas tondu par les employés communaux. M. DEFFONTAINES ignorait que cette partie était du ressort de la commune.

*** D. HESDIN :**

- Rappelle que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et qu'il est à la recherche d'un ou une agent recenseur. Cette personne doit être libre durant la totalité de la période (journée et soirées).

- Signale qu'il part en congés ainsi que M-C. DUBREUCQ pendant la Fête du Village donc MMs THEO et DEFFONTAINES auront la charge d'organiser le pot du Maire avec l'aide des conseillers municipaux.

* M. TATTEBAUT :

Signale que les tailles de haies et arbustes ne sont pas réalisées ce qui rend difficile l'accès dans les chemins, notamment le chemin du Tour des Haies.

M. le Maire et M. DEFFONTAINES vont contacter les propriétaires riverains si le nécessaire n'est pas fait.

La séance est levée à 21h45.

La secrétaire,
Emmanuelle BRISSY

Le Maire,
Dominique HESDIN